

## Qu'est ce que le CAUE ?

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) est une association à compétence départementale créée par la loi sur l'architecture :

- Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le site environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre. (Loi sur l'architecture du 3 janvier 1977, article 7)
- Le conseil des professionnels du CAUE est gratuit pour le particulier. Il se place hors de tout acte marchand et de toute procédure administrative. Il est délivré en toute indépendance.
- Les conseillers ne remplacent pas votre architecte ou constructeur, ils vous aideront à définir vos besoins et à déterminer la faisabilité en amont de votre projet. Ils vous apporteront également un éclairage sur les contraintes à vérifier liées au site, à monter un dossier de permis de construire ou à vous diriger vers des professionnels compétents.



## Votre CAUE c'est aussi :

un lieu d'expositions et d'information. Un centre de documentation est à la disposition de toute personne intéressée par les thématiques de l'architecture, l'urbanisme, le patrimoine local, l'habitat, l'énergie, les matériaux, l'environnement et le paysage..



## Les architectes – conseillers du CAUE d'Alsace vous renseignent sur toutes les phases qui concernent l'acte de construire pour un habitat de qualité.

Ils interviennent gratuitement sur rendez-vous, dans les bureaux du CAUE à Strasbourg, à Colmar ou près de chez vous dans le cadre de consultations, de permanences, d'événements ou de salons.

67+68  
**Alsace**  
**c.a.u.e**  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement



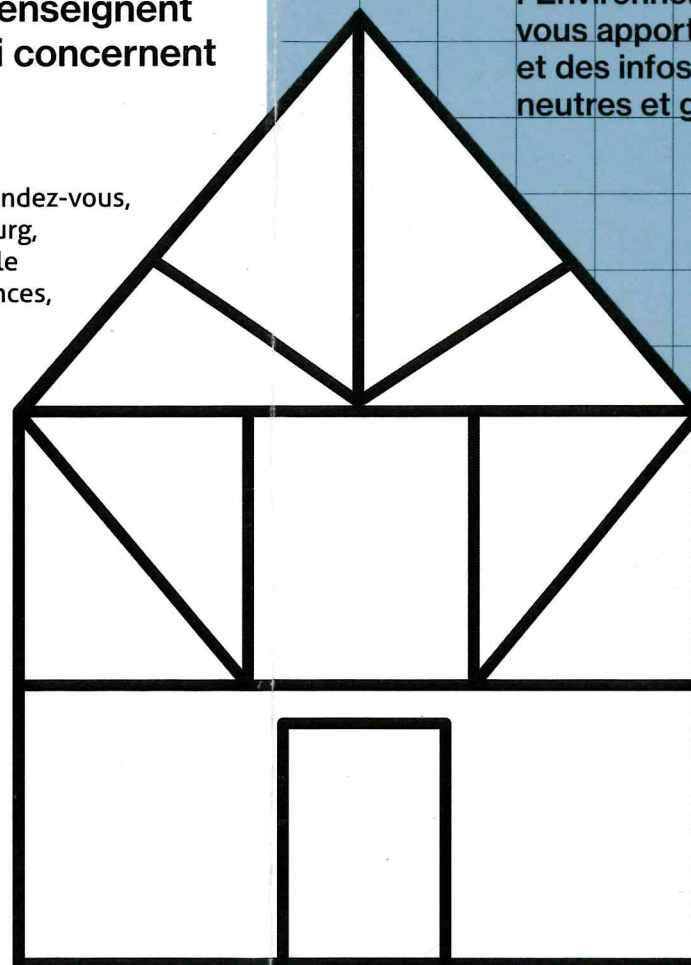
CAUE d'Alsace  
Siège social  
5 rue Hannong  
F-67000 STRASBOURG  
T. + 33(0) 3 88 15 02 30  
[www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)  
[caue@caue-alsace.com](mailto:caue@caue-alsace.com)

Antenne de Colmar  
16A avenue de la Liberté  
F-68000 COLMAR  
T. + 33(0) 3 89 23 33 01  
[www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)  
[info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)

# CAUE Alsace

## Question d'habitat ?

Les architectes-conseillers du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace vous apportent des réponses et des infos utiles, neutres et gratuites



67+68  
**Alsace**  
**c.a.u.e**  
conseil d'architecture,  
d'urbanisme  
et de l'environnement

# Vous envisagez de construire, transformer ou agrandir votre habitat

## 01

### Quand demander conseil ?

Plus le conseil des architectes et paysagistes – conseillers est donné en amont de l'acte de construire, plus il est efficace et plus il vous aidera à définir au mieux les bonnes orientations pour votre projet.

## 02

### Préparez votre entretien :

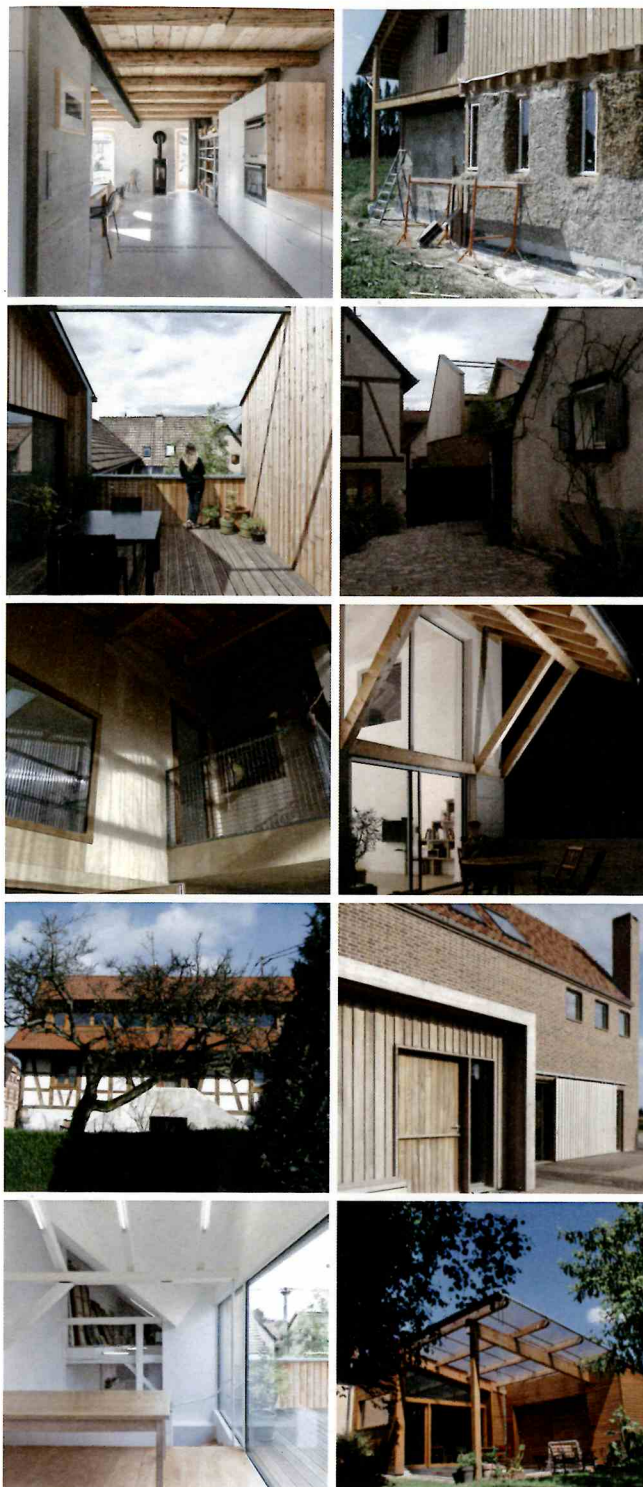
Apportez tout document utile à la compréhension de votre projet :

- l'extrait du règlement d'urbanisme en vigueur. Ces documents sont à demander en mairie ou à télécharger sur Internet
- un plan cadastral sur lequel figure votre terrain, téléchargeable sur le site : [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)
- les plans, des photographies de votre bien,
- s'ils existent les documents des fournisseurs
- les nuanciers de couleurs éventuels.

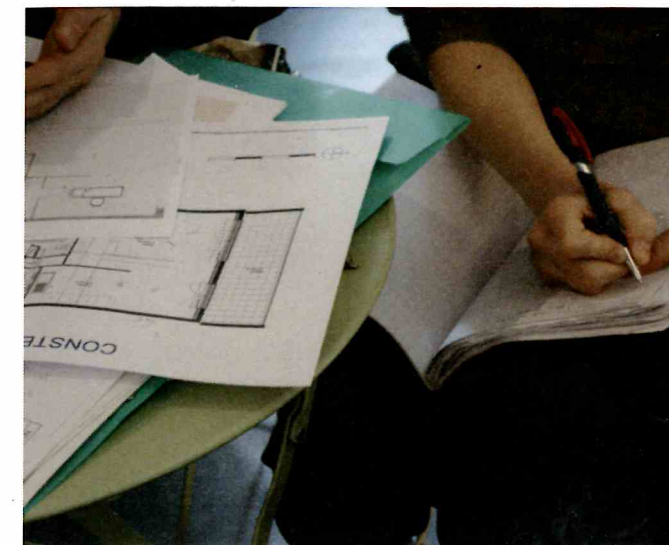
## 03

### Prenez rendez-vous pour bénéficier d'un conseil :

- par téléphone : + 33(0) 3 89 23 33 01
- par mail : [info@caue-alsace.com](mailto:info@caue-alsace.com)
- sur : [www.caue-alsace.com](http://www.caue-alsace.com)



RÉFÉRENCES NATIONALES DE PROJETS D'ARCHITECTURE. DOCUMENTS REMIS.



## Les conseils des professionnels vous permettent de préciser votre projet :

- la liste de vos besoins, de vos envies et le mode de vie qui vous correspond
- l'implantation et l'orientation d'une construction existante ou à créer
- le potentiel du terrain ou de la construction
- les aspects techniques et esthétiques qui caractérisent la qualité architecturale :
  - volumes, matériaux
  - espaces extérieurs et intérieurs
  - prise en compte des caractéristiques patrimoniales
- pourquoi et comment contacter les administrations, les architectes et ingénieurs du privé, les entreprises et fournisseurs.